



International  
Civil Aviation  
Organization

Organisation  
de l'aviation civile  
internationale

Organización  
de Aviación Civil  
Internacional

Международная  
организация  
гражданской  
авиации

منظمة الطيران  
المدني الدولي

国际民用  
航空组织

Réf.: ES AN 4/44 - 0574

le 6 septembre 2006

**Objet: Remise (à plus tard) de la mise en oeuvre du RVSM dans la Région AFI à partir de la date cible du 28 septembre 2006**

Madame/Monsieur,

Je suis au regret de vous informer que compte tenu du retard accusé par certains Etats à satisfaire les besoins requis pour la mise en oeuvre du RVSM comme définis dans le Plan de Stratégie/Action du RVSM AFI, l'Equipe de travail a conclu que la date du 28 septembre 2006 ne pourra pas être honorée.

A cet égard, la Dixième réunion de l'Equipe de travail tenue les 27 et 28 juin 2006 à Dakar a formulé la conclusion suivante:

**Conclusion 10/2: Echéance pour la mise en oeuvre du RVSM AFI**

Il est conclu que :

- a) la date effective de mise en oeuvre du RVSM soit déterminée par ce qui suit :
  - i) l'achèvement des activités inscrites au plan d'action/stratégie AFI ;
  - ii) l'établissement d'un dossier d'avant mise en oeuvre acceptable (PISC) et l'adoption de ce document par la Commission de la navigation aérienne ;
  - iii) l'adoption par la Commission de la navigation aérienne de l'OACI des Procédures complémentaires régionales pour le RVSM AFI (Doc 7030/4).
  
- b) la date de mise en oeuvre du RVSM en Région AFI soit fixée par l'Equipe de travail RVSM après la seconde évaluation du risque de collision (CRA), qui aura lieu dès l'achèvement des éléments restants du PISC.

La Onzième réunion de l'Equipe de travail du RVSM se tiendra du 27 novembre au 1 décembre 2006 à Nairobi, au Kenya, pour déterminer la nouvelle date de mise en oeuvre du RVSM.

Au vu de ce qui précède, je vous saurais gré, de bien vouloir mettre cette information à la disposition des usagers au cas où vous auriez publié un NOTAM.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération.

  
Lot Mollel  
Directeur regional